

Voyons quelques exemples. Depuis quelques années, l'accès des producteurs de pommes de terre des Maritimes au marché américain est menacé par les mesures antidumping. Le département américain de l'Agriculture étudie actuellement un projet visant à réduire de moitié le nombre de ports douaniers situés le long de la frontière du Maine, par lesquels les pommes de terre peuvent être exportées. Il s'agit de toute évidence d'une mesure à tendance protectionniste.

Les éleveurs porcins canadiens doivent payer un droit compensateur sur leurs exportations vers les États-Unis, ce qui déprime les prix de toutes les ventes sur le marché canadien. L'affaire ne s'arrête pas là; un des États, celui du Dakota du Sud, a imposé arbitrairement une espèce d'embargo sur les importations de bétail canadien.

L'accès des fabricants de denrées alimentaires contenant du sucre aux marchés américains a été terriblement réduit par des contingents. Les producteurs de framboises de la Colombie-Britannique ont été touchés successivement par les droits antidumping, la menace de droits compensateurs et une taxation imposée par l'État de Washington. L'accès de nos éleveurs bovins au marché américain a été réduit par des mesures restrictives découlant de la loi américaine sur les importations de viande.

Les députés savent tous très bien qu'en ce qui concerne le bois, il existe aux États-Unis de fortes pressions protectionnistes visant à restreindre notre accès à ce marché de 3 milliards de dollars par an. Ces menaces ne datent pas d'hier. Ces dernières années, nos exportations de bois de construction ont fait l'objet de deux enquêtes par la Commission américaine du commerce international, et d'une autre, extraordinairement complexe, par le ministère du Commerce. Aucune de ces enquêtes effectuées par des organismes américains sous le régime des lois américaines n'a trouvé la moindre preuve à l'appui du mythe persistant que les exportations canadiennes de bois de construction sont subventionnées. Elles ont toutes constaté que cette croyance était sans fondement et que le Canada commerçait loyalement.

Notre gouvernement est arrivé au pouvoir il y a un an et demi déterminé à développer de meilleures relations avec les États-Unis. Nous avons accompli à cet égard de solides progrès. Le commerce a été au premier plan des entretiens du premier ministre avec le président Reagan à Québec. La déclaration sur le commerce extérieur rendue publique il y a un an aujourd'hui traduisait un ferme engagement à mettre fin au protectionnisme dans le commerce transfrontalier des biens et des services et établissait un ambitieux programme de travail visant à réduire et supprimer les obstacles existants au commerce. Même si les pressions protectionnistes restent fortes dans les deux pays, les deux gouvernements peuvent trouver une certaine satisfaction dans les résultats appréciables obtenus en vue d'éviter la mise en place de nouvelles entraves au commerce.

Nous avons en outre accompli certains progrès pour dissiper les irritants et faire disparaître les obstacles au commerce. Par exemple, nous avons apporté des changements radicaux à la politique relative aux investissements étrangers et à la politique énergétique nationale. Les États-Unis ont pris des mesures pour mettre fin aux restrictions sur les exportations de pétrole au Canada, ce qui a permis une répartition plus rationnelle des ressources énergétiques. Les deux gouvernements ont pris des

### *Les subsides*

mesures afin de supprimer les droits tarifaires sur les pièces d'ordinateur. C'est sur la base de ces résultats que le gouvernement a décidé, comme le premier ministre l'a annoncé à la Chambre en septembre dernier, de chercher à conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis.

Je dirais que la résolution dont nous discutons aujourd'hui démontre bien que le «Nouveau parti dinosaure» ou, si vous préférez, «le Nouveau parti démagogue» cherche désespérément à gagner sur les deux tableaux. Ses députés nous accusent aujourd'hui de ne pas faire précisément ce qu'ils nous reprochaient de faire hier, c'est-à-dire tâcher d'élargir et d'assurer nos débouchés pour toutes les exportations canadiennes sur notre marché d'exportation le plus important.

● (1230)

C'est peut-être un bon signe. Je vois avec un certain encouragement que les députés d'en face commencent à se rendre compte que les menaces constantes de mesures restrictives sur les échanges nous coûtent très cher non seulement sur le plan des frais juridiques à payer pour nous défendre contre ces mesures mais aussi sur le plan du climat d'investissement au Canada. Puis-je également supposer que cette résolution trahit une reconnaissance tardive du fait que nous avons besoin d'un meilleur ensemble de règles pour la conduite de nos relations commerciales et économiques avec les États-Unis, ou est-ce trop présumer?

Je pourrais ajouter que la menace protectionniste ne se limite pas au bois de construction et aux produits agricoles. On peut compter parmi les autres produits présentement menacés par des mesures restrictives le poisson, les bardeaux et bardeaux fendus, les pièces coulées, les bras de chariot-élévateur et l'uranium. Le gouvernement prend chacune de ces menaces au sérieux et travaille en collaboration étroite avec les producteurs concernés ainsi que les gouvernements provinciaux qui tiennent à préserver notre accès au marché américain.

Parlons un peu de la menace que les projets de loi déposés au Congrès des États-Unis constituent pour le bois d'œuvre. Mon collègue, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) examinera les autres aspects du problème. De toute évidence, les mesures que le Congrès des États-Unis étudie actuellement seraient ruineuses pour notre économie si elles étaient mises en œuvre. En fait, elles compromettraient l'ensemble des relations commerciales canado-américaines. Je comprends les inquiétudes du Congrès américain et mes collègues y ont d'ailleurs fait allusion.

Aux États-Unis, le secteur du bois d'œuvre a été déficitaire pendant une longue période. Cette crise a entraîné des fermetures et des mises à pied. Les États-Unis ne sont pas seuls à éprouver ces difficultés. Il y a également eu des fermetures et des mises à pied au Canada. Seule une reprise du marché permettra de résoudre ce problème. Dans de telles circonstances, il est facile de comprendre que le Congrès américain se préoccupe du sort de l'industrie du bois d'œuvre. Mais je n'accepte pas que notre industrie devienne le bouc émissaire.

Nous avons obtenu l'accès au marché américain à la suite des négociations commerciales multilatérales antérieures. Il a fallu du temps à nos producteurs pour s'établir sur ce marché. Ils l'ont fait en état concurrentiels et en offrant à la clientèle les produits qu'elle désirait.

Le Congrès des États-Unis étudie actuellement une douzaine de projets de loi visant à limiter l'entrée du bois tendre